



## CAT CLUB

Horaires du lundi au samedi : 10H – 12h / 18h - 19H sur RDV uniquement

Horaires dimanche : de 11h à 12h et de 18h à 19h sur RDV uniquement

### TARIFS PAR ESPACE INDIVIDUEL

Nombre de jours	Coût à la journée 1 chat	Coût à la journée 2 chats	Cout à la journée 3 chats	Total en €
	15	25	30	

TVA non applicable, art 293B du CGI

Acompte versé :.....€ espèces

Reste à régler le jour d'admission :.....€ espèces

### PROPRIETAIRE

Nom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

N° téléphone et nom du correspondant ou vétérinaire : .....

### PENSIONNAIRE(S)

NOM ET N° D'IDENTIFICATION	
NOM ET N° D'IDENTIFICATION	
NOM ET N° D'IDENTIFICATION	

### SEJOUR

Arrivée le...../...../.....2020.....à.....h.....
Départ le...../...../.....2020.....à.....h.....

## REGLEMENT

Seuls les chats : identifiés, déparasités et vaccinés contre Typhus et Coryza sont admis. Le vaccin antirabique est obligatoire pour les chats venant de l'étranger ou d'un département frontalier ou à risque. Les rappels doivent être effectués 20 jours minimum et 11 mois maximum avant l'entrée de votre chat.

Ne sont pas acceptés : chat non identifié, chat présentant des problèmes de santé et ayant des traitements médicaux lourds (piqûres), chat agressif, chat porteur de maladie contagieuse.

Le propriétaire s'engage à nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, ou tout autre pouvant nuire à son animal, ainsi que des traitements vétérinaires usuels. Tout traitement médical doit être accompagné de l'ordonnance du praticien.

Une attestation de bonne santé du vétérinaire de moins de 1 mois peut être demandée pour les chats âgés de 15 ans et plus. Ceci afin de détecter à temps une pathologie récente.

**SANTE** : La pension s'engage à prendre soin de votre animal et veiller à sa sécurité et à son bien-être.

La pension décline toute responsabilité en cas de maladie ou décès (crise cardiaque, vieillesse, maladie latente réveillée par le stress ou autre ou si l'agressivité du chat empêche tous soins) mais s'engage à avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais.

La pension étant désinfectée tous les jours, elle ne sera pas tenue pour responsable en cas de problème de peau ou autre.

La pension n'est pas responsable de la santé de l'animal ; son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner au plus vite le pensionnaire par le vétérinaire le plus proche après en avoir informé les maîtres si possibles, et à suivre les prescriptions médicales éventuelles, et ce aux frais du propriétaire de l'animal.

Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgentes, le propriétaire ci-dessous désigné, donne son accord pour que la pension prenne toutes dispositions concernant la santé de son animal. Etant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire.

Tout étant mis en œuvre afin de garantir la sécurité de votre chat, la pension ne sera pas tenue pour responsable en cas de fugue d'un animal mais mettra tout en œuvre pour le retrouver.

**ALIMENTATION** : Dans le souci du maintien de l'équilibre digestif de l'animal, le propriétaire est invité à fournir de la nourriture à laquelle il est habitué en quantité suffisante.

**EQUIPEMENT** : Nous acceptons avec plaisir les affaires de vos compagnons qui lui permettront de garder ses repères (jouets, coussins, panier, gamelle ...)

**ABANDON** : Tout animal non repris de la pension 7 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sans nouvelle de son propriétaire, sera considéré comme abandonné et confié à la SPA. Ceci entraînera des poursuites judiciaires envers son propriétaire.

**RESERVATION** : Tout séjour devra faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après réception d'un acompte de 50% du total de la prestation. Cette somme nous restera acquise en cas de non respect de la réservation. Le solde sera versé à l'entrée en pension.

**TARIFICATION** : Durant le séjour, tous les jours réservés sont dus quelque soit l'heure d'entrée et départ de l'animal.

En cas de retour du propriétaire avant la fin de la période de réservation, la période totale sera facturée. Paiements en liquide, par virement ou par chèque. Nous n'acceptons pas les cartes.

M, Mme ..... , propriétaire du chat ..... reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus stipulées et déclare les accepter sans réserve d'aucune sorte.

Fait en double exemplaire à Aubagne, le .....

CAT CLUB  
M TRUSAN Eugène

Propriétaire de l'animal  
M MME